



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAMERS
30 avril 2014
N° 2014/034

Date de convocation
23/04/2014

Date d'affichage
23/04/2014

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 26

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-pré-
fecture de Mamers le
14/05/2014 et publica-
tion ou notification du
14/05/2014

Présents :

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Madame PLESSIX Sandrine, Monsieur EVRARD Gérard, Madame BRYJA Caroline, Monsieur GOMAS Vincent, Monsieur VRAMMOUT Jacky, Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Monsieur SEILLE Bernard, Monsieur LE MEN Michel, Madame BRIANT Renée, Madame HERVE Annie, Monsieur RAVERAT Laurent, Madame MAUDET Corinne, Monsieur DELAUNAY Jérôme, Madame BART Stéphanie, Madame COLIN Stéphanie, Monsieur RANNOU Ludovic, Madame BARRAUD Amélie, Madame AUBRY Delphine, Madame GAINARD Marion, Monsieur LEVESQUE Pierre, Monsieur GUERIN Jean-François, Monsieur CHEVREUL Emmanuel, Madame LOUVARD Alice, Madame EL HASNAOUY BRINDEAU Maud, Madame BAYLE DE JESSE Cécile.

Absente et excusée avec pouvoirs :

Monsieur VILLE Christophe avec pouvoirs à Monsieur BEAUCHEF Frédéric,
Monsieur PAUMIER Régis avec pouvoirs à Monsieur EVRARD Gérard,
Madame CHAUDEMANCHE Delphine avec pouvoirs à Madame PLESSIX Sandrine.

Monsieur GOMAS Vincent a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre de la transformation du plan d'occupation des sols (POS) de la Ville de Mamers en plan local d'urbanisme (PLU), il apparaît opportun d'instaurer un droit de préemption urbain simple sur les zones U et NA telles qu'elles figurent au POS afin de mener à bien la politique foncière de la Ville.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'instauration d'un droit de préemption urbain simple sur les zones U et NA telles qu'elles figurent au POS.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF

